

Etaient présents :

Haute Lizaine - Pays d'Héricourt : Pascal Monnier, président,
Damien Claudel, vice-président,
Nicolas Heller, vice-président ;
Mairie de Trémoins : Grégoire Gille, maire
Georges Dormoy, 1^{er} Adjoint
Estelle Bouché, 2^{ème} Adjointe en charge des finances
Alain Robert, 3^{ème} Adjoint, en charge du secteur associatif.

Objet de la réunion : envisager l'avenir en tenant compte des contraintes nouvelles.

L'entente sportive HLPH et la commune de Trémoins ont en commun une convention de mise à disposition du terrain de foot communal, laquelle a été signée en 2010.

Ce document faisait suite au projet finalisé de réfection des vestiaires, et au partage entre elles deux du reste à charge à parts égales. L'utilisation du terrain de foot de Trémoins par l'Entente Sportive remonte au milieu des années 2000, et depuis, ce stade fait partie intégrante des moyens utilisés régulièrement par le club. Ainsi, des entraînements ont lieu à Trémoins les mercredi après-midi et certains soirs de la semaine, et des matchs sont organisés les samedis et les dimanches.

L'objet de la réunion est de reconsidérer la prise en charge par la seule commune de Trémoins de l'ensemble des charges d'entretien du stade et des vestiaires. En effet, depuis que l'entente sportive utilise le terrain de foot de Trémoins, la commune prend en charge : la tonte des terrains, les factures d'électricité, d'eau et d'assainissement. La moyenne des dépenses des dernières années fait apparaître une charge de :

- Tonte : 10 passages à raison de 300,00 € par passage	3 000,00 €
- Electricité : moyenne des 5 dernières années	1 000,00 €
- Eau + assainissement : moyenne des 5 dernières années	250,00 €
- Location du terrain (pour mémoire) : 1 Ha x 1 €/are et par an	100,00 €
	4 350,00 €

Cette prise en charge est d'ailleurs précisée dans la convention de 2010. Depuis quelques années, les dotations de fonctionnement accusent des baisses significatives, et les équilibres budgétaires sont de plus en plus difficiles à atteindre, remettant ainsi en cause la capacité de la commune à assumer ses gros entretiens, voire à engager des investissements.

Face à ce constat, et conformément à l'article 4 de la convention, la commune entend remettre en cause la prise en charge de ces frais d'entretien.

Ce problème étant posé, les représentants de l'entente sportive confirment tout l'intérêt du club pour le terrain de foot de Trémoins, indiquant même de réelles perspectives de développement des activités sportives.

Les échanges qui s'en suivent mettent en évidence les contraintes financières du club, ainsi que le coût supporté par les 5 communes qui l'accueille sur leurs terrains respectifs. Cette charge n'apparaît pas directement dans le bilan financier du club, mais représente une enveloppe estimée entre 20 000 € et

25 000 € par an (soit 4 à 5 000 € par an et par terrain). Aujourd'hui cette charge qui aurait vocation à être mutualisée entre les communes du Pays d'Héricourt n'est supportée que par 5 communes parmi 23 !

Il y a donc lieu de repenser cette répartition, de manière à pérenniser ce service, indépendamment des aléas d'ordre budgétaire de telle ou telle commune.

En tout état de cause, la commune de Trémoins se donne jusqu'au printemps prochain pour faire évoluer la situation. Ce délai semble raisonnable à l'ensemble des participants qui actent les démarches suivantes à engager :

- informer les communes de la CCPH de la problématique soulevée,
- informer les autres membres de l'exécutif du club,
- préparer le dossier en vue de le soumettre éventuellement à un bureau de la CCPH (point qui demande confirmation car l'exécutif ne semble pas réceptif à cette problématique),
- se revoir une fois que les points précédents auront suffisamment évolué.